

Hausse du taux du Livret A : L'Union sociale pour l'habitat alerte sur l'alourdissement de la charge de la dette des organismes Hlm

Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique a confirmé jeudi 14 juillet la hausse du taux du Livret A au 1^{er} août 2022.

L'Union sociale pour l'habitat rappelle que les organismes de logement social sont endettés à hauteur de plus de 140 milliards d'euros auprès de la Caisse des Dépôts. Cette dette est la forme incontournable de financement du développement et de la rénovation du logement social.

Il y a un an, le taux du Livret A était à 0,5%. Ce quadruplement du taux alourdit la charge de la dette du secteur de plus de 2,1 milliards d'euros en année pleine, soit 10% du montant total des loyers. Les différents mécanismes de lissage organisés ne modifient pas cette charge des intérêts et ne sont que des adaptations de rythme.

La hausse du taux du Livret A à partir du 1^{er} août 2022 à 2%, si elle est justifiée au regard de l'inflation, pèsera donc fortement sur les organismes Hlm et vient à nouveau, alors que les coûts de construction et de rénovation flambent, limiter ses capacités d'investissement. Pourtant le nombre de demandeurs de logement sociaux ne cesse de croître (plus de 2,3 millions) et les organismes Hlm doivent accélérer leurs investissements en faveur de la rénovation énergétique et de la rénovation des quartiers.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'USH, « *dans ce contexte de hausse très rapide du taux du Livret A et de hausse des coûts des travaux, les prélèvements effectués sur le secteur depuis 2018 à travers la baisse des APL et la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS), et la hausse du taux de TVA sur une grande partie de l'activité ne sont plus soutenables et doivent cesser pour permettre aux organismes de retrouver le niveau d'investissements que l'urgence climatique et sociale impose.* »

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**